

**ANNEXE- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS DE LA COMMUNE
DE SAINT BONNET A COMPTER DU 23/03/2026**

(Article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION Totale en vigueur au 1^{er} janvier 2026 : 409 habitants

(Article L 2123-23 du CGCT)

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
Sandrine POURTAU	Le Maire	28.10 %	1 155.06 €
Adeline GILBERT	1 ^{er} adjoint	10.89 %	447.64 €
Kévin BARREAU	2 ^{ème} adjoint	10.89 %	447.64 €
TOTAL Mensuel			2 050.33 €
TOTAL Annuel			24 603.93 €

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr